

Arrêté ministériel n° 2023-222 du 18 avril 2023 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2025/2026

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 avril 2023
Publication	Journal de Monaco du 28 avril 2023 ^[1 p.3]
Thématique	Education

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/04-18-2023-222@2023.04.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation, modifiée ;

Vu l'avis émis par le Comité de l'Éducation Nationale, lors de sa séance du 22 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 avril 2023 ;

Article 1er

Le calendrier des vacances de l'année 2025/2026 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 8 septembre 2025

Vacances de la Toussaint

Du mercredi 22 octobre 2025 après la classe au lundi 3 novembre 2025 au matin

Fête du Prince

Mercredi 19 novembre 2025

Immaculée Conception

Lundi 8 décembre 2025

Vacances de Noël

Du vendredi 19 décembre 2025 après la classe au lundi 5 janvier 2026 au matin

Sainte Dévote

Mardi 27 janvier 2026

Vacances d'hiver

Du vendredi 13 février 2026 après la classe au lundi 2 mars 2026 au matin

Pâques

Lundi 6 avril 2026

Vacances de Printemps

Du vendredi 10 avril 2026 après la classe au lundi 27 avril 2026 au matin

Fête du travail

Vendredi 1er mai 2026

Grand Prix historique

Vendredi 8 mai 2026

Ascension

Jeudi 14 mai 2026

Grand Prix et Pentecôte

Du mercredi 20 mai 2026 après la classe au mardi 26 mai 2026 au matin

Fête Dieu

Jeudi 4 juin 2026

Vacances d'été

Vendredi 26 juin 2026 après la classe

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 avril 2023

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux2023/Journal-8640>